

# Le futur des véhicules autonomes au Canada dépendra des décisions prises aujourd'hui en matière de planification et de politiques publiques : nouveau rapport

## Communiqué de presse

2 mars 2021 — Ottawa, ON

Le temps presse de prendre d'importantes décisions qui pourraient nous permettre de profiter des avantages qu'offrent les véhicules autonomes, connectés, électriques et partagés (CASE), selon le nouveau rapport d'un comité d'experts du Conseil des académies canadiennes (CAC). Ces véhicules ont le potentiel de faire croître l'économie et de changer fondamentalement le monde du transport en le rendant plus sécuritaire, plus propre et plus accessible. Mais il est également possible que, sans une gestion proactive, ils détériorent plutôt la qualité de l'air et empirent la congestion routière. De plus, ils pourraient aussi exacerber les inégalités dans le monde du transport.

« La promesse à long terme de la mobilité future au Canada est d'offrir un transport à la demande, pratique, accessible et abordable partout au pays », explique Jeannette Montufar, Ph. D., ing., FACG et présidente du comité d'experts. « Les décisions prises aujourd'hui en matière de planification et de politiques liées au transport en commun, au conavettage et au transport actif détermineront comment, quand et où les véhicules CASE seront utilisés au Canada dans les 10 à 30 prochaines années, et bien au-delà encore. »

Le comité a découvert que les avantages potentiels des véhicules CASE pour l'environnement et la santé dépendent davantage des comportements de mobilité que des progrès technologiques. Il croit que ces véhicules ne seront pas distribués uniformément dans le pays, du moins au début.

Ces véhicules collecteront et partageront aussi des volumes sans précédent de données et de nouveaux types de données, ce qui peut menacer la vie privée, multiplier les risques en matière de cybersécurité et créer des problèmes législatifs concernant la protection des données et des renseignements personnels hors des frontières du pays. La menace principale pour la vie privée est l'accumulation progressive de pratiques apparemment anodines de collecte de données. Cependant, si elles sont gérées de la bonne manière, ces données pourraient présenter des avantages, comme l'amélioration de la sécurité, de l'efficacité et de l'accessibilité du transport dans les secteurs public et privé.

« Bien que la présence des véhicules autonomes sur la voie publique au Canada semble inévitable, le moment de leur arrivée, leur adoption ainsi que leur acceptation générale demeurent incertains », affirme Eric M. Meslin, Ph. D., MSRC, MACSS et président-directeur général du CAC. « Ce rapport examine quels sont les effets potentiels du développement et de



la diffusion des véhicules CASE, et contient des informations qui permettront de prendre des décisions politiques éclairées au Canada. »

Innovation, Sciences et Développement économique Canada a demandé au CAC d'étudier les tendances actuelles qui affectent l'évolution des technologies des véhicules autonomes et connectés ainsi que de la mobilité partagée, et de découvrir quels seront les répercussions, les possibilités et les défis créés par ceux-ci pour l'industrie canadienne, les gouvernements et les Canadiens.

*Concevoir l'avenir de l'automobile au Canada* examine quelles incidences pourraient avoir les véhicules CASE sur l'industrie, la protection des renseignements personnels et la cybersécurité, l'urbanisme, l'environnement, ainsi que la sécurité et le bien-être des Canadiens.

Visitez [www.cca-reports.ca](http://www.cca-reports.ca) pour télécharger le rapport.

-30-

**Personne-ressource :**

Heather Ennis  
Directrice des communications, Conseil des académies canadiennes  
613 851-7723  
[heather.ennis@cca-reports.ca](mailto:heather.ennis@cca-reports.ca)

**À propos du Conseil des académies canadiennes**

Le CAC est un organisme à but non lucratif qui effectue des évaluations indépendantes fondées sur des données probantes, par l'entremise de comités d'experts, afin d'éclairer l'élaboration de politiques publiques au Canada. Il a été fondé par trois organismes indépendants regroupant certains des esprits les plus brillants au Canada : la Société royale du Canada, l'Académie canadienne du génie et l'Académie canadienne des sciences de la santé. Leurs membres ou fellows et leurs hauts dirigeants siègent au conseil d'administration et au comité consultatif scientifique du CAC et nombre d'entre eux participent aux comités d'experts. Les académies fondatrices du CAC fournissent également des conseils et des commentaires tout au long du processus d'évaluation, ainsi que durant la sélection des membres des comités d'experts et la diffusion des rapports. Pour en savoir plus sur le CAC ou sur ses évaluations, rendez-vous au <https://rapports-cac.ca/>.

Suivez-nous sur Twitter : [@cca\\_reports](https://twitter.com/cca_reports)